

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article23>

# RÃ©solutions du Xle CongrÃ©s

- Expressions - RÃ©solutions -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 8 mai 2005

Mis Ã  jour le : mercredi 2 juillet 2008

---

UGTG.org

---

SÃ© Fanm, Nonm Ã© angajman an konsyans, balan Ã© initÃ©

San janmen manjÃ© an men a yo

ka kalbandÃ© lÃ©spwatasyon kapitalis Ã© kolonialis.

## RÃ©SOLUTION NÃ©1 SUR LÃ©EUROS"INDEPENDANCE NATIONALE

Le XIÃ©me CONGRÃ©S DE LÃ©EUROS"UGTG RÃ©UNI AU LAMENTIN LES 23 Ã©EUROS" 24 Ã©EUROS" 25 - 26 FEVRIER 2005

[\_] ConsidÃ©rant, les rapports de domination coloniale et capitaliste qui caractÃ©risent la sociÃ©tÃ© guadeloupÃ©enne.

ConsidÃ©rant, lÃ©existence du peuple guadeloupÃ©en confirmÃ© par :

- - Son histoire
  - Ses croyances
  - Ses pratiques sociales et culturelles, mÃ©s Ã© labitid an nou.

[\_] ConsidÃ©rant, le droit des peuples Ã© disposer dÃ©eux mÃ©me

[\_] ConsidÃ©rant, la revendication constamment rÃ©affirmÃ©e des guadeloupÃ©ens Ã© Ã©tre maÃ©tres de leur devenir. Revendication perpÃ©tuellement niÃ©e et invalidÃ©e par les diffÃ©rentes politiques franÃ§aises et europÃ©ennes par le biais de lois dÃ©adaptation et de rÃ©adaptation, dÃ©orientation ou de programmation, avec la complicitÃ© mafieuse des Ã©lus politiques.

[\_] ConsidÃ©rant, le dynamisme du mouvement social et la portÃ©e politique et symbolique des revendications, manifestant le refus de la soumission, de lÃ©exploitation capitaliste et coloniale, le droit au respect et de toutes ses potentialitÃ©s, notamment celle de crÃ©er des rapports sociaux et nouveaux dans une sociÃ©tÃ© nouvelle.

[\_] ConsidÃ©rant, que ce nÃ©est ni par fatalitÃ©, ni par malÃ©diction que nous guadeloupÃ©ens sommes avec les Martiniquais et les Guyanais des peuples colonisÃ©s mais la consÃ©quence de stratÃ©gies impÃ©rialistes qui tentent systÃ©matiquement de les Ã©« dÃ©mounÃ© Ã© ».

Le XIÃ©me CongrÃ©s de lÃ©EUROS"UGTG RÃ©UNI AU LAMENTIN LES 23 Ã©EUROS" 24 Ã©EUROS" 25 - 26 FEVRIER 2005

Rés affirme :

- Le droit du peuple guadeloupéen à l'auto-détermination
- Le droit de la nation guadeloupéenne à la pleine souveraineté et à l'indépendance nationale qui est indéniable.
- Que les intérêts de la classe ouvrière, des producteurs et des créateurs guadeloupéens seront préservés que par leur engagement dans la lutte.

## RESOLUTION N°2 SUR L'EUROS "INDEPENDANCE SYNDICALE"

Le XI<sup>e</sup>me Congrès de l'EUROS "UGTG réuni les 23 à 24 à 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

[ - ] Considérant que l'EUROS "UGTG est une organisation syndicale de lutte de classes, de ligne de masse ayant pour objectif stratégique l'abolition du capitalisme colonial,

[ - ] Considérant la soumission des Etats aux exigences de la mondialisation et de toutes les manœuvres du grand capital, de ses institutions comme le FMI, relayées par les grands groupes multinationaux, manœuvres ayant pour objectif la dislocation des Peuples et des Nations, de même que la négation du droit des Peuples à l'auto-détermination,

[ - ] Considérant les tentatives de neutralisation, de domestication et d'instrumentalisation des Syndicats de lutte de classes et de masse, notamment à travers les politiques d'accompagnement et de co-gestion, mais aussi de déglaj du dialogue social institutionnalisés et des forums sociaux,

Le XI<sup>e</sup>me Congrès de l'EUROS "UGTG réuni les 23 à 24 à 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

- Rés affirme son attachement à l'internationalisme prolétarien et confirme qu'elle ne sera jamais affiliée à une organisation syndicale française, ni à aucune confédération syndicale internationale,

[ - ] Rés affirme son indépendance politique, idéologique, financière vis-à-vis de toutes organisations et tous pouvoirs quels qu'ils soient,

[ - ] Rés affirme sa ferme détermination à pa janmen manjan an men a yo.

## RESOLUTION N°3 SUR L'EUROS "UNITE"

Le XI<sup>e</sup>me Congrès de l'EUROS "UGTG réuni les 23 à 24 à 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

[ - ] Considérant que 80% des conflits résultent de l'application du droit (respect et application des accords collectifs, droit de grève et du non respect du droit syndical) ;

[\_] Considérant, les licenciements pour fait de grève de nos camarades de TEXACO, de SAGEFI, de SOTASBAG, STPP, de l'Union Hôtellerie, de la Sécurité, de l'ECOMAX, de MATCH, de Bwa doubout, des Dockers de MANUGUA et de GSP ;

[\_] Considérant la répression féroce envers les travailleurs et la criminalisation systématique de l'action syndicale visant à diaboliser et à museler les organisations syndicales de lutte de classes et de masse ;

Le XI<sup>e</sup>me Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

**- Réaffirme que l'unité et la solidarité des travailleurs et de leurs organisations syndicales sont des maillons essentiels à la défense des droits et intérêts des larges masses.**

[\_] Apporte son soutien à tous les travailleurs et à leurs organisations, victimes de la répression, et s'engage à participer à toutes les initiatives de défense des libertés démocratiques et singulièrement des libertés syndicales, pour :

- la réintégration de tous nos camarades licenciés pour fait de grève ;
- la libération de Miron Cozma syndicaliste roumain incarcéré sur décision de l'Union Européenne et des États-unis ;
- la défense de l'UNT du Venezuela (Union Nationale des Travailleurs) attaquée par la Fedecamaras représentant le patronat vénézuélien ;
- l'arrêt définitif de toutes les poursuites contre les militants syndicalistes Guadeloupais, notamment Armand TOTO et Michel MADASSAMY

[\_] Le XI<sup>e</sup>me Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin, réaffirme la ligne syndicale de lutte de classes et de masse, de confrontation, de contestation et de transformation sociale visant à radicaliser les rapports de domination, l'exploitation capitaliste colonialiste et à défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

## RÉSOLUTION N°4 SUR LA RÉPRESSION

**LE XI<sup>e</sup>me CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005**

[\_] Considérant, la diabolisation et la criminalisation de l'action syndicale,

[\_] Considérant, le licenciement des syndicalistes et des travailleurs grévistes, notamment ceux de l'UGTG ;

[\_] Considérant, l'emprisonnement des militants syndicalistes et les brutalités exercées à l'encontre de tous ceux qui les soutiennent, notamment les jeunes,

[ - ] Considérant, les condamnations de lourdes peines d'Euros amendes prononcées régulièrement dans tous les procès,

[ - ] Considérant, l'Euros utilisation systématique des forces de répression et des milices armées contre les travailleurs en lutte,

[ - ] Considérant, le complot justice-État-médéf destiné à faire condamner à tout prix les travailleurs, même en faisant usage de faux,

[ - ] Considérant, l'Euros envoi de mercenaires judiciaires (auxiliaire de justice) à la solde des patrons et de l'Euros appareil répressif colonial,

LE XI<sup>e</sup>me CONGRÈS DE L'Euros UGTG UNI AU LAMENTIN LES 23 à Euros 24 à Euros 25 - 26 FEVRIER 2005

**- Affirme que toutes ces manœuvres ont pour but d'Euros annihiler toute volonté de construction sociale dans notre pays, et de tenter d'Euros humilié, de briser le syndicaliste dans son statut d'Euros Homme et de Femme.**

[ - ] Déclare que la forte mobilisation qui a permis d'Euros obtenir la libération de Michel MADASSAMY démontre que s'ok kok doubout ki ka ganny konba.

[ - ] Appelle les masses populaires de Guadeloupe, les Camarades patriotes et avocats, les organisations syndicales et politiques à poursuivre la lutte dans la solidarité et l'Euros unité contre la répression anti-syndicale.

[ - ] Exhorte tous les militants à s'Euros informer et à prendre une part active aux initiatives de solidarité avec les syndicalistes et les syndicats victimes de la Répression de par le monde.

## RÉSOLUTION N°5 SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Le XI<sup>e</sup>me CONGRÈS DE L'Euros UGTG UNI AU LAMENTIN LES 23 à Euros 24 à Euros 25 - 26 FEVRIER 2005

[ - ] Considérant l'Euros empoisonnement des terres agricoles et la destruction du milieu naturel de Guadeloupe mettant en danger la santé du Peuple Guadeloupéen et l'Euros équilibre naturel du p'yi Gwadeloup,

[ - ] Considérant la dilapidation des terres agricoles au profit des promoteurs immobiliers mettant en péril la production agricole de notre pays,

[ - ] Considérant l'Euros absence de politique adaptée de gestion de la ressource en eau, engendrant pollution, sécheresse notamment dans le Nord Grande-Terre,

Le XI me CONGR S DE L Euros"UGTG R UNI AU LAMENTIN LES 23  Euros" 24  Euros" 25 - 26 FEVRIER 2005

- Invite les Guadeloup ens   prendre une part active dans la d fense du Patrimoine naturel du p yi Gwadeloup, notamment par la d fense d Euros"une agriculture propre.

## R SOLUTION N 6 SUR L Euros"IMMIGRATION

LE XI me CONGR S DE L Euros"UGTG R UNI AU LAMENTIN LES 23, 24, 25 FEVRIER 2005

[-] Constate qu Euros"une fois de plus l Euros"Etat Fran sais, le patronat B k , certains  lus et m dia organisent un faux d bat autour de la question de l Euros"immigration clandestine afin de nous  carter de la r alit   conomique, politique et sociale de notre pays et des vrais enjeux qu Euros"elle soul ve.

LE XI me CONGR S DE L Euros"UGTG R UNI AU LAMENTIN LES 23, 24, 25 FEVRIER 2005

- Appelle l Euros"ensemble des Guadeloup ens   la plus grande vigilance et   ne pas c der aux manipulations visant   engendrer haine et x nophobie quelles que soient les pr occupations qu Euros"un tel d bat peut susciter.

[-] Appelle l Euros"ensemble de ses militants   participer   un bokantaj a pawol sur la question de l Euros"immigration An p yi gwadeloup pour analyser la situation afin de d finir et d Euros"affirmer la position de notre organisation en toute objectivit .

## RESOLUTION N 7 SUR L Euros"EMPLOI ET LE DROIT AU TRAVAIL

Le XI me congr s de l Euros"UGTG r uni les 23  Euros" 24  Euros" 25 - 26 f vrier 2005 au Lamentin

[-] Consid rant la persistance d Euros"un taux de ch mage (30 % de la population active ) soit plus de 60.000 femmes et hommes sur une population active de 180.000 personnes.

[-] Consid rant que 82% des demandeurs d Euros"emploi inscrits   l Euros"ANPE ont au plus un niveau CAP/BEP,

[-] Consid rant le transfert par l Euros"Etat   la R gion Guadeloupe des pr rogatives en mati re de formation,

[-] Consid rant l Euros"absence de politique r gionale en tout domaine et par cons quent sur la formation,

[-] Consid rant la vitalit  de l Euros" conomie coloniale consacrant la main mise d Euros"une classe b k  sur 80 % de toutes les activit s et principalement dans l Euros"import-distribution,

[ - ] Considérant la rarefaction et le type des emplois utilisés par ces activités (CDD, Temps Partiel, Sous-Traitance) malgré des richesses accumulées et réalisées selon une croissance constante de plus de 3% l'année,

[ - ] Considérant le chantage à l'emploi et au licenciement fait aux Travailleurs pour nous imposer l'augmentation du temps de travail, sans augmentation de salaire au motif de solidarité avec les handicapés et l'abandon de nos droits.

[ - ] Considérant les 44 propositions du MEDEF, et les décisions des gouvernements de l'Europe envisageant l'abolition du Code du Travail et des Accords Collectifs protégeant et organisant les droits des Travailleurs,

[ - ] Considérant la large et fière riposte des organisations syndicales et singulièrement de l'UGTG en Guadeloupe, contre les dérogations et pour la conquête de nouveaux droits.

[ - ] Considérant que le chômage et les licenciements sont la résultante de choix politiques, économiques et sociaux décidés par l'Etat et le pouvoir capitaliste, dans le cadre d'un vaste dispositif que nous qualifions de Kabouya,

[ - ] Considérant que les employeurs, prônant du bas niveau de formation et de compétence, privilégient l'emploi de non gwadeloupéen et ce à tous les niveaux de fonction,

Le XI<sup>e</sup> Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin :

**- Dénonce cette politique économique et le choix de développement qui s'y réfère, qui nous est imposé,**

**[ - ] Soutient que le chômage, la précarité, le dénuement des Guadeloupéens résultent d'une volonté politique de maintien de la soumission et de la dépendance,**

**[ - ] Affirme que la perte des solidarités, des liens sociaux, et le délitement culturel en sont également la conséquence,**

**[ - ] Affirme qu'il s'agit en clair de l'exécution d'un schéma sinistre, exclusion du savoir, exclusion du travail, exclusion sociale,**

**[ - ] Appelle les Travailleurs de Guadeloupe et leurs organisations à :**

**[ - ] 1<sup>ère</sup>) poursuivre les luttes et initiatives visant à défendre toutes les libertés, tous nos droits et si singulièrement le droit au travail pour tous à présent et à l'avenir,**

**[ - ] 2<sup>ème</sup>) réclamer systématiquement des embauches supplémentaires et l'arrêt de toutes les situations précaires, notamment dans les entreprises ayant bénéficié de subventions publiques, d'exonérations fiscales et d'emplois aidés,**

[ ] 3A) s'opposer à tout licenciement économique dans ces entreprises,

[ ] 4A) dénoncer les politiques qui ne s'intéressent à l'emploi, à la jeunesse, que lors des campagnes électorales,

[ ] 5A) organiser une vraie confrontation avec les décideurs politiques et économiques sur les voies et moyens nous permettant de sortir de ce marasme et de l'espérance de la mondialisation.

## RÉSOLUTION N°8 SUR LA RÉPARATION ET LE RATABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ

LE XI<sup>e</sup>me CONGRÈS DE L'UGTG UNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

[ ] Considérant, l'exploitation servile du peuple noir durant plus de 4 siècles par les nations occidentales.

[ ] Considérant l'organisation de la société guadeloupéenne sur la base d'une stratification ethno-économique avec au sommet de la pyramide les Européens et le blanc poyi et au bas de l'échelle, les guadeloupéens d'origine Africaine et Indienne.

[ ] Considérant, les luttes menées par les travailleurs d'opini nanni nannan pour défendre leurs droits et intérêts justes et légitimes.

[ ] Considérant, l'incessant et glorieux combat de nos ancêtres n'g mawon pour conquérir leur liberté, notre liberté.

[ ] Considérant, la répression sauvage du système colonialiste français contre le peuple en mouvement :

- Février 1910 : 3 morts à Saint-François
- Mars 1910 : 1 mort à Capesterre
- Février 1925 : 6 morts à Petit-Canal
- Février 1930 : 1 mort au Lamentin
- Février 1952 : 4 morts au Moule
- Mai 1967 : 87 morts déclarés à Pointe-à-Pitre

LE XI<sup>e</sup>me CONGRÈS DE L'UGTG UNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

**- Réaffirme le droit des peuples noirs et singulièrement celui du Peuple Guadeloupéen à la réparation du crime contre l'humanité que constitue la traite négrière.**

[ ] Exige le ratablissement de la vérité sur tous ces événements et particulièrement ceux de mai 1967.

[ ] Exhorte le Peuple Guadeloupéen à poursuivre et à renforcer la recherche historique pour la continuité de la culture Gwadeloup adan mwa konsyans à initier.